



Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07
(Pièce 0335)

Madame la Ministre des Solidarités et de
la Santé
14 avenue Duquesne
75 350 Paris SP 07

Paris le 25 juillet 2018

Madame,

Nous venons vers vous pour solliciter de votre bienveillance, dans le contexte de la chute démographique accélérée du corps des Médecins Inspecteurs de Santé Publique (MISP), un déblocage en urgence de la situation indemnitaire avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2017 et de la situation indiciariaire rencontrée par les membres de ce corps.

En effet, les MISP ne peuvent percevoir les valorisations indemnitaires liées au RIFSEEP puisque celui-ci n'est toujours pas mis en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2017, date de l'adhésion du corps au nouveau dispositif alors que l'ancien régime lié aux barèmes indemnitaires n'est plus appliqué depuis cette date.

Cette situation témoigne d'une rupture prolongée dans la gestion indemnitaire des MISP qui renforce leur sentiment d'abandon par le ministère. Les conséquences en sont nombreuses.

Les collègues n'ont pas pu percevoir l'IFSE sur le budget 2017, ni sur le budget 2018 correspondant à leur groupe de fonction puisque l'arrêté individuel pour le corps n'est toujours pas paru de même que l'instruction ministérielle définissant les socles indemnitaires.

Les collègues qui ont changé de grade en 2017 n'ont de plus pas perçu pendant les 6 premiers mois de l'année la revalorisation indemnitaire due à l'application toujours d'actualité de l'ancien régime indemnitaire correspondant aux grades de Médecin Inspecteur en Chef (MIC) et de Médecin Général de Santé Publique (MG) et bien entendu ils n'ont pas non plus perçu l'IFSE correspondante à partir du 1^{er} juillet 2017.

Les collègues concernés n'ont également toujours pas perçu leur Complément indemnitaire annuel (CIA) de l'année 2017 pour ceux qui ont reçu une notification individuelle en 2017 leur indiquant qu'il leur était attribué un CIA sur l'année 2017. En effet, les DRH locales leur ont répondu que ces montants étaient réservés depuis le 1^{er} juillet 2017, date de l'adhésion

du corps des MISP au RIFSEEP mais qu'elles ne pouvaient pas les attribuer tant que l'arrêté individuel du corps n'était pas paru au JO.

Les collègues concernés n'ont également pas pu percevoir en 2018 la valorisation indemnitaire pour changement de grade dès lors qu'ils apparaissaient sur le tableau d'avancement 2018 de MIC et de MG.

Il en est de même de la valorisation indemnitaire pour changement de groupe de fonction vers un groupe ascendant et du réexamen triennal du montant de l'IFSE, en l'absence de changement de fonction.

Mais cette situation de blocage est également rencontrée pour des collègues qui, du fait d'un changement de fonction, ont changé de groupe de fonction pour rejoindre un groupe de fonction supérieur suite à une réorganisation ou restructuration de leur établissement, et cela sans que la condition d'occupation du poste depuis 3 ans ne leur soit opposée.

Ainsi, la situation indemnitaire du corps des MISP semble à l'arrêt complet depuis le 1^{er} juillet 2017. Au total, l'estimation de la perte financière actuelle due à ce blocage indemnitaire dépasse, pour certains collègues, les 2000 euros annuels sur les deux années.

S'agissant de la situation indiciaire, celle-ci semble également à l'arrêt puisque, selon nos informations et sauf changement de situation récente, des collègues MISP récemment sortis de l'EHESP n'auraient toujours pas été reclassés en fonction de leur ancienneté validée par le ministère ce qui constitue un signal très négatif adressé à ces collègues récemment entrés dans le corps mais également envers ceux qui souhaiteraient le rejoindre ultérieurement.

Enfin il n'a toujours pas été répondu à la question que nous vous avons posée il y a plus d'un an sur le nouveau projet de grille indiciaire et sur la situation des ex-MIR (Médecins inspecteurs régionaux) et CSZ (Conseillers sanitaires de zone).

Dans l'attente de connaître votre position face à ces constats de blocage du traitement indiciaire et indemnitaire des Médecins inspecteurs de santé publique mentionnés ci-dessus, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos salutations respectueuses et confraternelles.



Dr Thierry FOUERE
Président du SMISP-UNSA

Copie : Mme Sabine FOURCADE, SG MAS
M. Joël BLONDEL, DRH ministériel
M. Jean-Noël GALY, secrétaire national de
la fédération UNSA Santé-Cohésion sociale